

# RELAIS PETITE ENFANCE INFOS

LE JOURNAL D'INFORMATION DU RPE DE LA CC2VV



## *La petite fleur*

*La petite fleur s'ouvre  
(point fermé puis paume vers le haut,  
ouvrir la main et écarter les doigts)*

*Un papillon arrive  
(avec l'autre main, bouger les doigts)*

*Il se pose  
(poser les doigts sur la main restée  
ouverte)*

*Et s'en va  
(puis bouger les doigts)*

## *La petite fleur est triste*

*Elle se ferme  
(fermer la main)*

*Elle se fane  
(brasser le poing fermé)*

*Et tout disparaît  
(cacher dans le dos)*

## BONJOUR !

PAR ISABELLE KOMIANC - DIRECTRICE

Voici déjà la fin de l'année scolaire qui se profile, et les plus grands se dirigent vers le chemin de l'école. Le collectif petite enfance propose cette année le mois Tous Famille qui est un événement dédié à la Famille, pour vivre ensemble des temps forts, riches de rencontres et d'échanges.

Le Relais Petite Enfance propose diverses actions à découvrir dans ce numéro.

Nous terminerons cette fin d'année scolaire avec la sortie annuelle estivale et le repas convivial ouvert à toutes les assistantes maternelles qui le souhaitent.

Je reste bien sûr à votre disposition pour répondre à vos questions et recenser vos inscriptions aux diverses manifestations.

Je vous souhaite par avance un bel été !

A bientôt au relais





# Calcul du montant de l'indemnité de congés payés

À la fin de chaque période de référence (**entre le 1er juin de l'année en cours et le 31 mai de l'année suivante**), vous devez calculer le montant dû à votre salarié au titre des congés payés.

Cette indemnité de congés payés (ainsi que l'indemnité compensatrice de congés payés en fin de contrat) est calculée par comparaison **entre les 2 méthodes** : le maintien de salaire et la règle du dixième (10%).

## **Le montant le plus avantageux pour le salarié sera retenu.**

- Méthode du maintien de salaire = La rémunération que le salarié aurait perçue pour une durée de travail égale à celle du congé payé, hors indemnités (entretien, nourriture...).
- Règle du dixième = 1/10ème de la rémunération totale (y compris celle versée au titre des congés payés) perçue par le salarié au cours de l'année de référence, hors indemnités (entretien, nourriture...).

## **Les modalités de paiement des congés payés**


Les modalités de paiement des congés payés diffèrent selon les modes de versement de la rémunération.

### **1. Si la rémunération est mensualisée sur 52 semaines (assistants maternels agréés et gardes d'enfants à domicile)**

Les congés sont rémunérés lorsqu'ils sont pris. Le salaire mensualisé est versé tous les mois, y compris pendant les périodes de congés payés, sous réserve des droits acquis par le salarié au cours de la période de référence.

### **2. Si la rémunération est mensualisée sur 46 semaines ou moins (uniquement pour les assistants maternels agréés)**

La rémunération due au titre des congés payés pour l'année de référence s'ajoute au salaire mensuel. Cette rémunération peut être versée, selon l'option choisie dans votre contrat de travail :

- Soit en une seule fois au mois de juin ;
  - Soit lors de la prise principale des congés ;
  - Soit au fur et à mesure de la prise des congés.
- 

### 3. Si la rémunération n'est pas mensualisée dans le cadre de l'accueil occasionnel (uniquement pour les assistants maternels agréés)

La rémunération des congés dus s'effectue au moment de la prise du congé.

### 4. Si la rémunération est calculée au réel (uniquement pour les gardes d'enfants à domicile)

La rémunération des congés dus s'effectue au moment de la prise du congé.  
Les congés sans solde entraînent une diminution de la rémunération.

#### La déclaration des congés payés

Pour déclarer les jours de congés payés, vous devez compléter le champ « nombre de jours de congés payés » lors de votre déclaration Pajemploi (**sauf en en cas de mensualisation sur 52 semaines**).

#### Pensez à convertir le montant des congés payés en heure.

1. Si la rémunération est mensualisée sur 52 semaines (assistants maternels agréés et gardes d'enfants à domicile)

**Vous ne remplissez pas le champ « nombre de jours de congés payés ».** Les jours de congés payés sont compris dans les jours d'activité.

2. Si la rémunération est mensualisée sur 46 semaines ou moins (uniquement pour les assistants maternels agréés)

Pour déclarer les jours de congés payés, il faut tout d'abord vous référer aux modalités de versement des congés payés définies dans votre contrat de travail.

Vous devez compléter le champ « nombre de jours de congés payés », au moment où vous rémunérez les congés à votre salarié, selon le mode de versement prévu au contrat de travail.

3. Si la rémunération est calculée au réel

Vous devez compléter le champ « nombre de jours de congés payés » (au moment où vous payez les congés).

Pour en savoir plus sur la **déclaration des congés payés**, consultez notre rubrique « Déclarer les congés payés », pour l'emploi :

- d'un assistant maternel agréé ;
- d'une garde d'enfants à domicile.

<https://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/accueil/nos-dossiers/tout-savoir-sur-les-conges-pay-1.html#eb800016-b2dc-4244-851e-04394ed99049>

Source : Pajemploi

# ACCUEILLIR OU ÉTEINDRE L'ÉMOTION

Accueillir l'émotion, c'est dire à l'enfant  
« je t'accepte entièrement ».

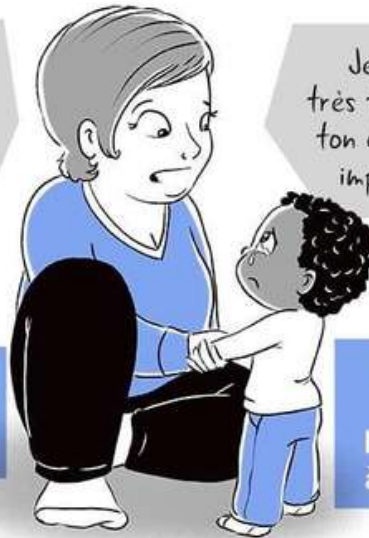
C'est également envoyer le message que  
l'émotion est normale et nécessaire.

Bougribouillons.fr

## ILIAS A PERDU SON DOUDOU

Ne sois pas triste,  
ne pleure pas,  
on va le retrouver  
ton doudou.

L'émotion est niée  
l'enfant apprend  
à l'enterrer.



Je vois que tu es  
très triste d'avoir perdu  
ton doudou. Il est très  
important pour toi.

L'émotion est  
nommée,  
l'enfant apprend  
à la reconnaître.

## LOU A PEUR DU JOUET QUI BOUGE

N'aie pas peur,  
c'est juste  
un jouet.

L'émotion est niée  
l'enfant apprend  
à l'enterrer.



Je vois que tu as très peur  
de ce jouet, il fait  
beaucoup de bruit, et  
bouge sans prévenir.

L'émotion est  
nommée,  
l'enfant apprend  
à la reconnaître.

Verbaliser les émotions, c'est offrir à l'enfant la possibilité de  
développer sa conscience et son vocabulaire émotionnel.

Plus tard, il saura reconnaître et vivre son émotion,  
sans déborder ni se couper de lui-même.

# L'approche du Dr Thomas Gordon : écoute active, message « je » et la résolution de conflit sans perdant



Pour résoudre nos conflits (suite) :

## Résolution de conflit sans perdant (2/3)



- Que proposes-tu ?
- Je pourrais t'aider à faire ton travail ?
- Tu pourrais jouer seule.
- Je pourrais jouer à côté de toi quand tu travailles.
- Je pourrais travailler plus tard.
- Alors on se met d'accord : tu joues à côté de moi jusqu'à ce que la grande aiguille soit sur le 6 et quand elle est sur le 6, j'arrête de travailler et on joue à un jeu ensemble.
- Ok, youpi !"



Pour résoudre nos conflits (suite) :

## Résolution de conflit sans perdant (3/3)



Papa (après le jeu ensemble, le soir ou le lendemain) :

"On avait dit qu'on reparlerait ensemble de notre accord pour le jeu, tu te souviens ?

Pour moi, c'était très agréable cet accord. J'ai pu avancer dans mon travail avant de jouer avec toi, du coup j'avais l'esprit plus tranquille et j'ai pu mieux profiter de jouer avec toi.

Et toi, qu'en penses-tu ? Ce n'était pas trop dur d'attendre ? As-tu passé un bon moment ?"



Quand nos enfants traversent  
des difficultés :

## Écoute active



"Je ne veux pas aller à l'école !"

"Tu n'as pas envie d'aller à l'école ce matin. Tu sembles **contrariée**. Veux-tu qu'on en discute ?"



LE RELAIS PETITE ENFANCE PRÉSENTE

# EVEIL MUSICAL



1ER JUIN 2023  
9H30 - 10H30  
Ouverture des portes  
à 9h15  
Salle de l'Houtau à  
Rougemont

Eveil musical en  
direction des  
assistantes maternelles  
agrées et des enfants.  
Séance animée par Théo  
de Tralalère

Places limitées sur  
inscription à [rpe@cc2vv.fr](mailto:rpe@cc2vv.fr)  
ou au 06.71.95.78



# Evènements Tous Familles

Le Relais Petite Enfance vous propose 2 séances d'ateliers ludique et interactifs **à partager en petit groupe** autour de la motricité libre animé par Carine Laurent *des ateliers de la famille*.

**Samedis 17 juin et 1er juillet de 9h30 -11h 30**

Nous aborderons, à l'aide de jeux, mises en situations, vidéos, articles et échanges :

- ce qu'est la motricité libre de Pikler
- les étapes du développement moteur du bébé
  - la vue du bébé
- les objets à proposer aux enfants et l'intérêt des différentes matières
- l'aménagement qui favorise la libre expression motrice du bébé et sa confiance.

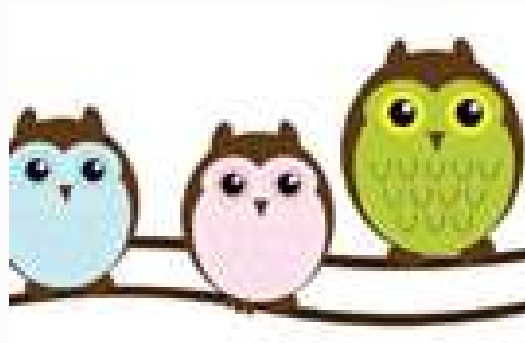
*Places limitées sur inscription au [rpe@cc2vv.fr](mailto:rpe@cc2vv.fr) ou au 06.71.95.78*

Soirée parentalité en partenariat avec la micro crèche la compagnie d'Arthur, **le jeudi 22 juin 2023 à 19h30.**  
**Accueil à 19h.**

Micro-crèche la compagnie d'Arthur.

Thème : Comprendre les émotions à la lumière des neurosciences.

*Renseignements et inscriptions : [anteuil@lacompaniedarthur.fr](mailto:anteuil@lacompaniedarthur.fr) ou 03.81.95.47.96*



# Evènements Tous Familles

## ÊTRE PARENTS, C'EST...



... APPRIVOISER  
LES ÉMOTIONS

... OSER  
DEMANDER DE L'AIDE

... TENIR  
DES LIMITES

... DÉPASSER DOUTES ET  
DÉCOURAGEMENTS

... AIMER

... SE LAISSER  
INTERROGER  
SUR LA VIE

... PROTÉGER  
L'ENFANT DANS LES  
VIRAGES DE BORD

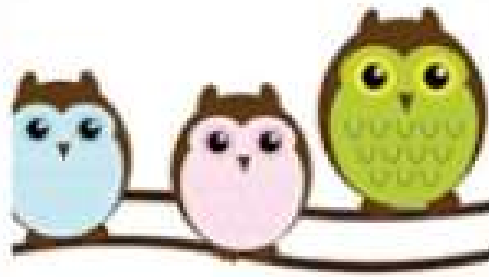
... ASSEMBLER  
SANS MÉLANGER

... ÊTRE GARDIEN  
DU TEMPS

... RASSURER

... AIMER,  
DIFFÉREMMENT

...



Le Relais Petite Enfance et la micro-crèche de  
L'Isle-sur-le-Doubs vous invite à un événement

# *Le bal des bébés*

Cet événement suivi d'un moment convivial  
aura lieu dans le cadre de la fête de la  
musique et du mois Tous Famille.

**Le jeudi 29 juin 2023 à 10h00**  
**Salle au-dessus de la médiathèque**

*Sur inscription à [rpe@cc2vv.fr](mailto:rpe@cc2vv.fr) ou au 06.71.95.64.78*

# Animation à la médiathèque de L'Isle-sur-le-Doubs

Evelyne va nous faire découvrir une malle spéciale Petite Enfance proposée par la médiathèque départementale. : Au dodo les oursons, Jeu éducatif magnétique, Jour et nuit, Mon conteur d'histoire, Mes premières énigmes, Puzzle géant, Imagidés, Le trésor des lutins, Little observation, Magnéti'book, Jeu de fléchette magnétique.

**Mardi 9 mai 2023 à 9h30**

Inscription au Relais Petite Enfance **avant le 5 mai** par mail :  
rpe@cc2v.fr ou par téléphone au 06.71.95.64.78



# Soirée conviviale

Un repas convivial pour fêter la fin de l'année en direction des assistantes maternelles est organisé.

**Vendredi 23 juin 2023 à 19h30**

**Au restaurant de l'Agape à L'Isle-sur-le-Doubs**

*Places limitées sur inscription au [rpe@cc2vw.fr](mailto:rpe@cc2vw.fr) ou au 06.71.95.78*



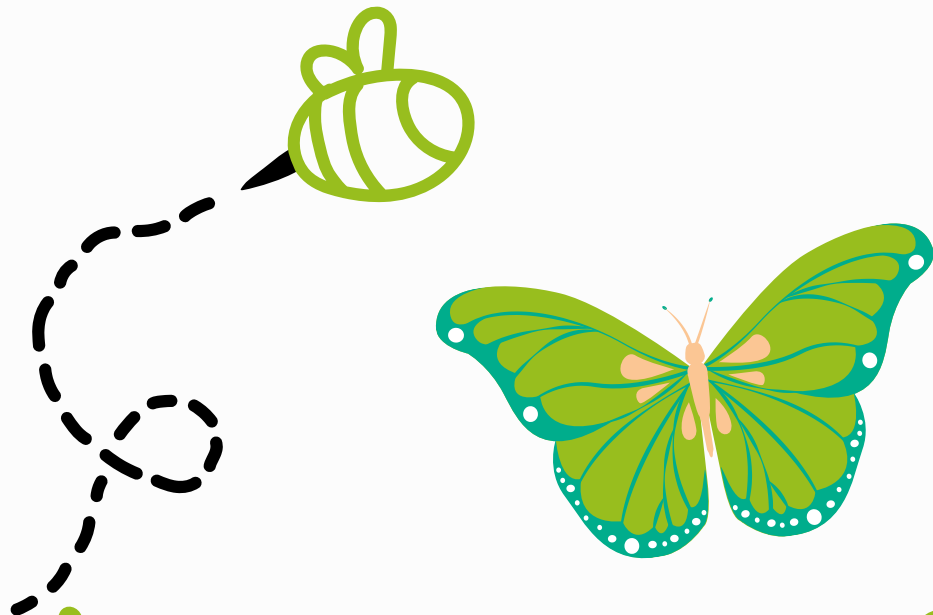
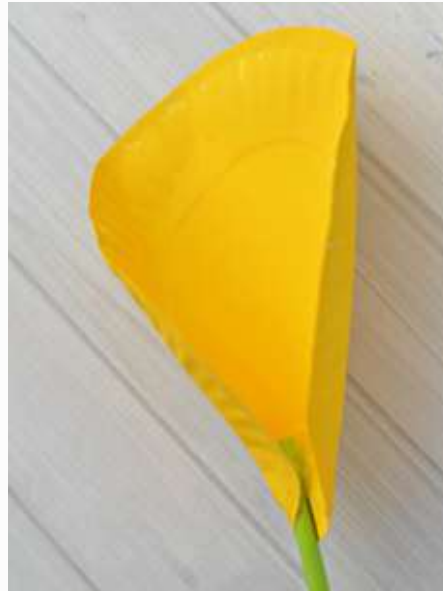
# Bricolage de printemps

## Matériel :

- Assiettes en carton mat
- Peintures
- Pailles bambou ou pic brochette
- Cure pipe jaune ou orange
- Colle, ciseaux

## Réalisation :

- Peindre les assiettes et laisser sécher
- Coller la paille sur le bord de l'assiette comme sur la photo
- Coller le cure pipe sur la paille
- Enrouler l'assiette et coller les bords



# Calendrier animation Mai-Juin

*avec le Relais  
Petite  
Enfance*

27 Avril :

Animation (conte  
échange)  
Rougement, salle de  
l'Houtau  
9h30-11h00

28 Avril :

Yoga bébé, salle  
au-dessus de la  
médiathèque de  
l'Isle-sur-le-Doubs  
9h30-10h30

4 Mai :

Eveil musical, salle  
au-dessus de la  
médiathèque de  
l'Isle-sur-le-Doubs  
9h15-10h15

5 Mai :

Eveil psychomoteur,  
salle au-dessus de la  
médiathèque de  
l'Isle-sur-le-Doubs  
9h30-10h30

11 Mai :

Animation (conte  
échange)  
Rougement, salle de  
l'Houtau  
9h30-10h30

12 Mai :

Yoga bébé, salle  
au-dessus  
de la médiathèque  
de l'Isle-sur-le-  
Doubs

9h30-10h30

26 Mai :

RPE Fermé

1er Juin :

Eveil musical  
Rougement, salle de  
l'Houtau  
9h30

2 Juin :

Animation, RPE de  
l'Isle-sur-le-Doubs  
9h00-10h30

8 Juin :

Eveil musical, salle  
au-dessus de la  
médiathèque de  
l'Isle-sur-le-Doubs  
9h30-10h30

9 Juin :

Eveil psychomoteur,  
salle au-dessus de la  
médiathèque de  
l'Isle-sur-le-Doubs  
9h30-10h30

16 Juin :

Animation, RPE de  
l'Isle-sur-le-Doubs  
9h00-10h30

22 Juin :

Animation  
Rougement, salle de  
l'Houtau  
9h30-11h00

23 Juin :

Yoga bébé, salle  
au-dessus  
de la médiathèque  
de l'Isle-sur-le-  
Doubs  
9h30-10h30

30 Juin :

Le temps des  
histoires, RPE de  
l'Isle-sur-le-Doubs  
9h30-10h30

## ADRESSES ET NUMÉROS UTILES

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DOUBS  
www.caf.fr 0820 25 25 30  
3 RUE L. BLUM 25216 MONTBÉLIARD  
2 RUE D. PAPIN 25000 BESANÇON

URSSAF  
MONTBÉLIARD/BELFORT  
12 RUE STROLTZ 90020 BELFORT CEDEX  
0 820 39 59 09  
www.belfort.urssaf.fr  
URSSAF  
2 RUE D. PAPIN 25037 BESANÇON CEDEX  
0 820 39 52 21  
www.urssaf.fr

CENTRE PAJEMPLOI  
43013 LE PUY-EN-VELAY  
0 820 00 72 53  
www.pajemploi.urssaf.fr

IRCEM (RETRAITE, PRÉVOYANCE, DIF...)  
0 980 980 990  
www.ircem.com

PÔLE EMPLOI  
www.pole-emploi.fr  
MONTBÉLIARD  
SERVICE EMPLOYEUR 0 826 08 08 90  
ACCUEIL ALLOCATAIRE 39 49  
BESANÇON  
ACCUEIL ALLOCATAIRE 39 49  
SERVICE EMPLOYEUR 0 826 08 08 25

DREETS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE : 03 63 01 70 00

**Permanences : accueil sans rendez-vous ou par téléphone :**

Mardi \* 8h/10h Mairie MONTENOIS  
\* 13h30/15h30 : - 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> ème CMS CLERVAL **uniquement sur rendez-vous**  
14h/16h : - 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> à Pôle de proximité-ROUGEMONT

Mercredi : 8h30/11h30 → Relais L'Isle-sur-le-Doubs

Vendredi : 13h30/16h30 → Relais L'Isle-sur-le-Doubs **uniquement sur rendez-vous**

Le relais est un service gratuit géré par la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes .  
Il fonctionne grâce au soutien financier de la CAF, du Conseil Départemental du Doubs et des communes partenaires.

## RELAIS PETITE ENFANCE INTERCOMMUNAL

23 Quai du Canal  
25250 L'Isle-sur-le-Doubs  
06.71.95.64.78  
rpe@cc2vv.fr

Adresse postale :  
CC2VV- Service RPE  
19, Avenue Gaston RENAUD  
25340 Pays-de-Clerval



# IntraMuros

Communauté  
**2 vallées vertes**  
de Communes

**Doubs**  
le Département



Intercommunalité  
amie  
des enfants

unicef  
pour chaque enfant

